Nations Unies S/2020/105



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 février 2020
Français
Original : anglais

Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Je soumets le présent rapport en application de la résolution 2458 (2019), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 28 février 2020 et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau et des progrès accomplis dans l'application de la résolution. J'y donne un aperçu des principaux faits nouveaux concernant la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme, les questions de genre et la situation socioéconomique en Guinée-Bissau qui sont intervenus depuis la publication de mon rapport du 19 août 2019 (S/2019/664), ainsi que des progrès accomplis dans le processus de transition de l'ONU dans la perspective du retrait et de la fermeture du BINUGBIS.

2. Pendant la période considérée, j'ai nommé Rosine Sori-Coulibaly (Burkina Faso) Représentante spéciale pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, avec effet au 25 août. Elle a pris ses fonctions à Bissau le 5 septembre. J'ai par ailleurs nommé Mamadou Diallo (Guinée) Représentant spécial adjoint pour la Guinée-Bissau et Coordinateur résident des Nations Unies, avec effet au 14 octobre. Il a pris ses fonctions à Bissau le 9 novembre 2019.

II. Évolution de la situation

A. Situation politique

3. Depuis mon précédent rapport, la Guinée-Bissau a connu sur le plan politique des faits positifs qui influeront directement sur la stabilité à long terme. En particulier, après des retards liés à des divisions politiques au sein de l'Assemblée nationale, le programme du Gouvernement a été approuvé à la mi-octobre. En outre, l'élection présidentielle s'est déroulée pacifiquement en 2019, dans les délais prévus par la loi, malgré le contexte marqué par la méfiance et la polarisation des positions des acteurs politiques. Les tentatives de l'opposition pour perturber le calendrier électoral et celles du Président, José Mário Vaz, pour installer un nouveau gouvernement à la fin d'octobre ont fait ressortir des tensions politiques récurrentes qui ont menacé la

20-01274 (F) 100220 100220



stabilité du pays et l'unité de l'alliance gouvernementale. Les mesures prises conjointement sous la conduite de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les bons offices de la communauté internationale ont été essentiels pour éviter une crise politique prolongée et mener le cycle électoral à son terme. L'élection présidentielle aurait dû représenter un pas vers la stabilité, mais l'incertitude perdure et il reste des problèmes importants à surmonter.

4. Le 27 août, le Gouvernement a soumis son programme à l'Assemblée nationale pour examen. La question de l'approbation du programme a suscité des tensions de plus en plus fortes entre la coalition majoritaire et l'opposition. Cette dernière s'est également élevée contre l'organisation des élections par le Gouvernement, dirigé par le Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, PAIGC) et a contesté la légalité de la révision des listes électorales. Dans ce contexte, la CEDEAO a envoyé une délégation ministérielle de haut niveau à Bissau le 9 septembre pour évaluer la suite donnée aux décisions prises au cinquante-cinquième sommet ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja le 29 juin. Dans son communiqué final, la délégation a notamment souligné que le Gouvernement devait rester en place jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle et qu'en l'absence de consensus, les listes électorales utilisées pour les élections législatives devraient être maintenues pour le scrutin présidentiel.

5. De même, une délégation de la Communauté des pays de langue portugaise s'est rendue à Bissau du 12 au 14 septembre pour exhorter tous les acteurs politiques à maintenir la date de l'élection présidentielle et à garantir le caractère pacifique du processus. Le 7 octobre, une mission conjointe de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'ONU et de l'Union africaine à Bissau a réaffirmé, dans un communiqué commun, qu'il fallait maintenir en place le Gouvernement actuel et conserver le calendrier électoral. En réponse, le parti Movimento de Alternância Democrática (Mouvement pour l'alternance démocratique, MADEM-G15) a tenu une conférence de presse le 8 octobre et déclaré que la décision prise par la CEDEAO de maintenir le Gouvernement en place jusqu'à l'élection présidentielle était juridiquement mal fondée. Le Partido da Renovação Social (Parti du renouveau social, PRS) a également publié un communiqué de presse dans lequel il a demandé à la communauté internationale de respecter la souveraineté et la Constitution de la Guinée-Bissau.

6. Le bloc de l'opposition parlementaire a critiqué le processus électoral à plusieurs reprises. Le 10 septembre, le MADEM-G15 et le PRS ont répété leur objection à l'exercice de révision des listes électorales. Ces deux partis ont soutenu que cet exercice n'avait pas de fondement juridique et critiqué le poste de Secrétariat d'État à la gestion des élections qui venait d'être créé.

7. Après des tentatives infructueuses, l'Assemblée nationale a fini par tenir une session plénière le 15 octobre et a approuvé le programme du Gouvernement, malgré le boycottage de la session par le bloc de l'opposition.

8. Du 3 au 25 septembre, en vue de l'élection présidentielle, la Cour suprême de justice a reçu des propositions de candidature de 19 personnes, dont une femme. Le 16 octobre, elle a publié la liste des 12 candidats qui avaient été retenus, dont trois candidats indépendants : José Mário Vaz (le Président sortant), Carlos Gomes Júnior et Mutaro Intai Djabi et neuf candidats soutenus par des partis politiques, à savoir Domingos Simões Pereira (PAIGC), Umaro Sissoco Embaló (MADEM-G15), Nuno Gomes Nabiam [Assambleia do Povo Unido-Partido Democrático da Guiné-Bissau (Assemblée populaire unie-Parti démocratique de Guinée-Bissau, APU-PDGB)], Idrissa Djaló [Partido da Unidade Nacional, Parti de l'unité nationale, PUN), Mamadú Iaia Djaló (Parti pour une nouvelle démocratie, PND)], António Afonso Té [Partido

Republicano para a Independência e Desenvolvimento (Parti républicain de l'indépendance pour le développement, PRID)], Gabriel Fernando [Partido Unido Social Democrático (Parti uni social-démocrate, PUSD)], Vicente Fernandes Partido da Convergência [Democrática (Parti de la convergence démocratique, PCD) et Baciro Djá (Front patriotique de salut national, FREPASNA)]. Il convient de signaler que le principal parti d'opposition traditionnel, le PRS, n'a pas présenté de candidat et qu'aucune candidate de sexe féminin n'a été retenue.

9. Le 19 octobre, des représentants des candidats ont participé à la première séance plénière de la Commission électorale nationale, qui a procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre des noms des candidats sur le bulletin de vote. Les représentants de M. Vaz, M. Gomes Junior, M. Nabiam et M. Embaló ont boycotté la séance, invoquant le manque de clarté de l'exercice de révision des listes électorales. Le 22 octobre, la Commission s'est de nouveau réunie en séance plénière et a décidé d'utiliser les listes électorales des élections législatives. Le 24 octobre, elle a demandé aux quatre candidats non représentés de lui fournir leurs photographies, qui devront figurer sur le bulletin de vote, d'ici au 26 octobre. Les quatre candidats se sont conformés à cette exigence, après que la Commission a confirmé que les experts techniques de la CEDEAO procéderaient par la suite à une vérification de la liste électorale afin d'en garantir l'intégrité.

10. Face à la montée des tensions, notamment après la mort d'un manifestant dans des circonstances incertaines lors d'une manifestation organisée par l'opposition le 26 octobre, le Président a invité les partis politiques représentés au Parlement à participer à des consultations sur la situation politique le 28 octobre. Le PAIGC, le PND et l'União para a Mudança (Union pour le changement, UM) ont décliné l'invitation. Plus tard dans la journée, le Président a convoqué le Conseil d'État, un organe consultatif qui compte 15 membres, pour tenir de nouvelles consultations, à l'issue desquelles il a publié un décret portant destitution du Premier Ministre Aristides Gomes, dans laquelle il a fait référence à la Constitution, qui l'autorise à dissoudre le Gouvernement si le fonctionnement normal des institutions de l'État est compromis par une crise politique grave.

11. Le 29 octobre, le Président a nommé Faustino Fudut Imbali du PRS Premier Ministre et l'a investi dans ses fonctions. Le même jour, la CEDEAO a publié un communiqué dans lequel elle a notamment jugé illégal le décret de destitution de M. Gomes en tant que Premier Ministre, réaffirmé son soutien à M. Gomes et à son gouvernement et souligné que tous ceux qui entravaient le processus électoral feraient l'objet de sanctions. La Communauté des pays de langue portugaise, l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi que les Gouvernements américain, espagnol, français et portugais ont publié des déclarations pour soutenir la position de la CEDEAO. Au niveau national, le PAIGC, le PUN et le Partido Democrático para o Desenvolvimento (Parti démocratique pour le développement, PDD) ont chacun publié une déclaration condamnant fermement les actions du Président. Des organisations de jeunesse, la Ligue nationale des droits de l'homme en Guinée-Bissau, la Ligue des droits de l'homme en Guinée-Bissau, le Mouvement des citoyens conscients et insoumis et le Mouvement national de la société civile pour la paix, la démocratie et le développement ont publié des communiqués allant dans le même sens.

12. Du 27 au 30 octobre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau et Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'ONU, Anatolio Ndong Mba, s'est rendu à Bissau pour évaluer la situation politique et la mise en œuvre du régime de sanctions prévu dans la résolution 2048 (2012) du Conseil. Il a encouragé les acteurs concernés à continuer de respecter l'ordre constitutionnel, à garantir le déroulement pacifique des élections et à mener à bien le transfert du pouvoir au futur Président de la Guinée-Bissau.

13. Face au tour inquiétant que prenaient les événements, le Chef de l'état-major général des forces armées, le général Biaguê Nan Tan, a convoqué le Conseil militaire suprême, composé des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air et des chefs de division le 29 octobre. Le 30 octobre, il a convoqué à une réunion les chefs de toutes les institutions de sécurité, notamment la police de sécurité publique et la garde nationale. Au cours de ces réunions, il a de nouveau donné l'ordre aux forces militaires et de sécurité de s'abstenir de tout acte contraire à l'ordre constitutionnel.

14. Malgré les condamnations émises aux niveaux national et international, le 31 octobre, le Président a investi dans leurs fonctions les membres du nouveau Gouvernement, composé principalement de membres du MADEM-G15, du PRS et de l'APU-PDGB. Dans son discours, il a déclaré que le nouveau Gouvernement avait été formé sur la base d'une nouvelle majorité parlementaire et chargé d'organiser l'élection présidentielle du 24 novembre, à l'abri de toute ingérence, pour lutter contre le trafic de drogue et combattre la corruption.

15. Les 2 et 3 novembre, une délégation ministérielle de la CEDEAO a effectué une visite à Bissau. Dans son communiqué final, elle a réitéré son soutien sans réserve au Premier Ministre, M. Gomes, souligné l'illégalité du décret portant dissolution du Gouvernement qu'il dirige, félicité les forces nationales de sécurité et de défense pour leur neutralité et affirmé que des sanctions seraient imposées à tous ceux qui avaient pris des décisions entravant la tenue de l'élection présidentielle.

16. Le Président a néanmoins réuni le Conseil national de la défense et les commandants des forces de sécurité, les 4 et 5 novembre respectivement, pour réfléchir à la mise en œuvre de ses décisions tendant à remplacer le Gouvernement. Au cours de ces réunions, les militaires et les forces de sécurité ont réaffirmé leur neutralité dans le contexte de la crise politique et conseillé au Président de ne pas recourir à la force pour appliquer son décret.

17. Le 6 novembre, la CEDEAO a exigé la démission de tous les membres du « nouveau gouvernement », faute de quoi des sanctions individuelles seraient prises. Le 8 novembre, le nouveau « premier ministre », M. Imbali, a remis sa démission. En outre, le 8 novembre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a tenu une réunion extraordinaire sur la Guinée-Bissau à Niamey. Elle a ensuite réaffirmé qu'elle reconnaissait le Gouvernement dirigé par M. Gomes et décidé de renforcer la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) pour répondre à tout problème qui pourrait se poser avant, pendant et après l'élection présidentielle. L'Autorité a également déclaré que tout recours aux forces armées ou aux forces de sécurité visant à commettre un acte illégal serait considéré comme un coup d'État et entraînerait l'imposition de sanctions aux responsables. Le même jour, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a indiqué que la CEDEAO bénéficierait de son appui pour imposer des sanctions ciblées contre tout individu ou entité qui compromettrait la recherche d'une solution durable à la crise politique et constitutionnelle.

18. Les partis et les représentants politiques de l'opposition ont critiqué les résultats de la réunion extraordinaire, qui portaient atteinte selon eux à la souveraineté nationale. Le 14 novembre, une délégation des chefs d'état-major des États membres de la CEDEAO s'est rendue à Bissau pour évaluer les différents moyens possibles de renforcer l'ECOMIB. Sur la recommandation du chef d'état-major de la Guinée-Bissau, il a été décidé de renforcer la composante Police, qui jouait un rôle de premier plan dans la sécurité des élections. Par la suite, une unité de police de 140 éléments du Togo a été déployée progressivement à Bissau avant les élections, afin de renforcer la capacité de l'ECOMIB à s'acquitter de ses tâches concernant la sécurité des élections.

19. Le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 24 novembre sans incident majeur. Le scrutin était ouvert aux 761 676 électeurs inscrits dans les neuf régions. Le taux de participation a été de 74,37 %. L'élection a été observée par des missions internationales de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Organisation de la Francophonie, de l'Organisation de la coopération islamique, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. Elle a également été suivie par plusieurs organisations de la société civile, qui ont toutes jugé le processus crédible et transparent. Le 27 novembre, le Commission électorale nationale a publié les résultats provisoires du premier tour : M. Pereira (PAIGC) et M. Embaló (MADEM-G15) étaient en tête avec, respectivement, 40,13 % et 27,65 % des voix. Ces résultats ont été confirmés le 2 décembre et plusieurs candidats ont fait une déclaration pour les accepter.

20. Des alliances politiques ont été formées avant le second tour pour soutenir les deux candidats. M. Pereira a réussi à obtenir le soutien de ses alliés, de petits partis politiques et de la plupart des candidats éliminés au premier tour. Entre-temps, M. Embaló a reçu le soutien de M. Vaz, de M. Nabiam (APU-PDGB), de M. Gomes Júnior et de M. Alberto Nambia, qui dirige le PRS.

21. La campagne du second tour s'est déroulée du 13 au 27 décembre sans problème de sécurité, mais elle a été caractérisée par une montée des discours incendiaires, qui a contribué à créer des tensions et des divisions à travers le pays entre les groupes ethniques et religieux. Le second tour s'est déroulé pacifiquement le 29 décembre, avec un taux de participation de 72,67 %.

22. Le second tour a été observé par des missions internationales de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Organisation de la coopération islamique, du Nigeria, de l'Union africaine, du Royaume-Uni et des États-Unis ainsi que par des groupes de la société civile africaine. Ces acteurs ont publié des déclarations dans lesquelles elles ont estimé que les élections avaient été libres, équitables et crédibles. Le processus a également été suivi par plusieurs organisations de la société civile du pays, qui ont publié des déclarations similaires, jugeant qu'il s'était déroulé de manière pacifique et crédible, sans incident majeur.

23. Le 1er janvier 2020, la Commission électorale nationale a annoncé les résultats provisoires, selon lesquels M. Embaló avait remporté les élections avec 53,55 % des votes exprimés, tandis que M. Pereira en avait obtenu 46,45 %. Le 3 janvier, le candidat du PAIGC a déposé une plainte pour fraude électorale auprès de la Cour suprême de justice, afin de contester les résultats et de demander un nouveau décompte des voix. Le 11 janvier, la Cour suprême a déclaré qu'elle ne pouvait pas statuer sur le fond en l'absence de procès-verbal officiel de la session plénière de la Commission. Ce document comprend le décompte des voix à l'échelle nationale et les activités électorales, ainsi que les plaintes des représentants des partis et les réponses à ces plaintes et les décisions de la Commission. Le procès-verbal officiel est nécessaire à l'achèvement du processus électoral au titre de la loi électorale. Le 14 janvier, la Commission a tenu une séance plénière à laquelle ont participé des représentants des candidats, afin d'examiner le procès-verbal et le décompte des voix au niveau national. Faute de consensus à l'issue de cette séance, toutefois, le secrétariat exécutif de la Commission a exercé les pouvoirs que lui confère la loi électorale et approuvé le procès-verbal. Celui-ci a ensuite été soumis à la Cour suprême et aux deux candidats. Le 17 janvier, la Commission a publié un communiqué de presse dans lequel elle a décrit les mesures prises pour donner suite à la décision de la Cour suprême et indiqué qu'elle s'était conformée aux obligations légales et qu'elle considérait donc que les résultats provisoires étaient définitifs. Le même jour,

la Cour suprême a cependant clarifié sa décision, à la demande du PAIGC, et précisé que les procédures électorales exigeaient que la Commission refasse le décompte national, en procédant par comptages régionaux, avant d'annoncer les résultats provisoires. Le 24 janvier, la Cour suprême a de nouveau enjoint la Commission de refaire le décompte national. Le 30 janvier, la CEDEAO a effectué une visite ministérielle à Bissau et recommandé que la Commission vérifie le décompte national du second tour par les commissions électorales régionales, sous l'égide de la CEDEAO, en présence des représentants des candidats, et prépare un procès-verbal de la procédure de vérification. Il a été précisé que cette procédure devait être menée au plus tard le 7 février. La date de la cérémonie de passation des pouvoirs au futur Président n'a pas encore été arrêtée.

B. Situation de sécurité

24. Les conditions de sécurité sont restées relativement stables pendant la période considérée, mais elles ont été marquées par des tensions politiques persistantes entre les différents acteurs politiques, dans un contexte où les conditions socioéconomiques se dégradaient, d'où de fréquentes grèves dans les secteurs de l'éducation et de la santé publique. Le 26 octobre, une manifestation des partis d'opposition aurait entraîné la mort d'un partisan de l'opposition.

25. Pour assurer la sécurité de l'élection présidentielle, la police, la garde nationale, les forces armées et de l'ECOMIB ont été réunies sous un commandement commun, et les rôles et activités de chacun ont été définis. Les forces armées constituent la troisième ligne de sécurité, après la police et la garde nationale. Les contingents renforcés de l'ECOMIB ont continué à assurer un appui pour sécuriser les opérations électorales.

C. Situation des droits de la personne

26. Malgré les efforts soutenus qui ont été déployés dans le domaine de la défense des droits de la personne au titre du plan de transition de l'ONU, la Guinée-Bissau doit encore prendre les mesures nécessaires pour réagir aux violations de ces droits qui ont été commises par le passé et créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

27. La période considérée a été marquée par des préoccupations au sujet de la liberté d'expression, notamment en ce qui concerne les discours incendiaires, et la liberté de réunion, notamment pour ce qui est de l'utilisation excessive de la force dans le cadre des manifestations. Le 26 octobre, la police a eu recours à la force et a utilisé du gaz lacrymogène pour disperser des personnes qui tentaient de manifester à l'appel de certains mouvements de l'opposition (APU-PDGB, MADEM-G15 et PRS), faisant six blessés (cas vérifiés). Le Procureur général mène actuellement une enquête sur les circonstances entourant un décès qui s'est produit le même jour. Le Gouvernement a également demandé que des experts internationaux mènent une enquête et formulent un avis sur ce décès, sous les auspices de l'ONU.

28. Les propos incendiaires tenus dans les médias et les médias sociaux ont continué de susciter des inquiétudes ; dans certains cas, ils constituaient des discours de haine ou exacerbaient des désaccords religieux.

D. Situation sociale, économique et humanitaire

29. La Guinée-Bissau est passée de la 177e à la 178e place du classement du *Rapport sur le développement humain 2019* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui se fonde sur des données recueillies à partir de 2018. La pauvreté n'a guère reculé du point de vue de l'éducation, des revenus ou de la santé, l'espérance de vie s'établissant à 58 ans. Le produit intérieur brut par habitant s'est établi à 622,10 dollars en 2018 et le taux de pauvreté, à 69 %. Près d'un tiers des enfants de 6 à 11 ans n'ont jamais été scolarisés.

30. La situation économique en Guinée-Bissau reste fragile. Le contexte politique a empêché le Gouvernement de se concentrer sur l'amélioration des résultats économiques du pays et des conditions de vie de la population. L'économie reste fortement tributaire de la production de noix de cajou, qui représente plus de 90 % de ses exportations, alors que les prix à la ferme sont devenus inférieurs au prix de référence de 2019, soit 500 francs CFA (0,85 dollars) le kilo.

31. Les finances publiques se sont dégradées du fait de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses, aggravant ainsi l'incapacité de l'État à remplir ses obligations financières. Conformément aux critères prévus dans le cadre de l'établissement d'un nouveau programme soutenu par le Fonds monétaire international, le Gouvernement a émis des obligations du Trésor en octobre, ce qui l'a aidé à régler les arriérés accumulés au titre du service de la dette et à financer les dépenses courantes.

32. Dans le cadre de leur action contre la pauvreté et les inégalités, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont cherché avant tout à renforcer les services fournis par le Ministère de la santé publique et de la fourniture de services de nutrition aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes vivant avec le VIH/sida. Avec l'appui du FNUAP et de l'UNICEF, le Ministère de la santé publique s'est employé à remédier aux faiblesses institutionnelles en validant, le 12 septembre, une politique nationale révisée sur la santé procréative et maternelle et la santé des nouveau-nés, des enfants et des adolescents et, le 17 décembre, la stratégie nationale de la lutte contre le VIH.

33. L'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique demeurent inquiétantes. Selon une enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition que le Gouvernement a menée en septembre avec le soutien du PAM, 34,2 % de la population rurale était en situation d'insécurité alimentaire, contre 30 % en 2016 ; cette détérioration de la situation s'explique en partie par la baisse des recettes de la vente de noix de cajou. Le PAM a continué de distribuer des repas dans plus de 850 écoles primaires en 2019, au bénéfice de 180 000 enfants, soit 10 % de la population. Avec l'assistance technique du PAM, le Gouvernement a promulgué la loi sur les repas scolaires à la fin d'août 2019.

III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

34. Le BINUGBIS a continué d'exécuter son mandat conformément à la résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité, en s'employant avant tout à réorganiser ses tâches selon les priorités et à planifier son retrait progressif. Pour ce faire, il a mené des activités de programme conjointes avec les partenaires nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies et a bénéficié de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

A. Application des Accords de Conakry et de la feuille de route de la CEDEAO, dialogue politique et réconciliation nationale, et renforcement de la gouvernance démocratique, notamment par des réformes urgentes

35. Le BINUGBIS a continué de collaborer avec ses principaux partenaires nationaux et internationaux en Guinée-Bissau pour favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale et préparer la mise en œuvre des réformes institutionnelles prévues dans les Accords de Conakry et pour donner des informations sur le plan de transition de l'ONU. À cet égard, ma Représentante spéciale a régulièrement tenu des concertations avec un large éventail de parties prenantes, notamment le Président de la Guinée-Bissau, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale, le Chef de l'état-major général des forces armées, des dirigeants des partis politiques, les candidats à la présidence et des représentants de la société civile, en mettant en lumière les rôles et les responsabilités que chacun d'entre eux doit assumer pour garantir la cohésion sociale et la stabilité et consolider la paix.

36. En outre, le BINUGBIS a encouragé les chefs religieux à participer activement aux initiatives de dialogue en faveur de la paix. Le 21 octobre, les chefs religieux ont réfléchi à la situation politique dans le pays et à une stratégie qui leur permettrait de faciliter le dialogue entre les acteurs politiques grâce à des initiatives communes. Le 31 octobre, ils ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont lancé un appel en faveur de la tolérance et du respect de l'État de droit et insisté sur l'importance du professionnalisme des médias et sur le fait que la paix et la cohésion sociale représentaient des responsabilités collectives. En décembre, ils ont organisé une veillée œcuménique et mené des initiatives de diplomatie discrète auprès des candidats à la présidence, afin de promouvoir la paix et la stabilité tout au long de la campagne.

37. Dans le cadre de l'action menée pour stabiliser la situation politique et les institutions, le BINUGBIS a bénéficié de l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix pour aider la Commission d'organisation de la Conférence nationale à mettre en œuvre son mandat relatif à la paix et au développement en Guinée-Bissau. Du 2 au 13 septembre, la Commission d'organisation s'est employée à inciter les candidats à la présidence à s'engager à participer aux efforts de réconciliation et à tenir la Conférence nationale au cours de la première année de leur mandat s'ils étaient élus.

38. La Commission de consolidation de la paix a continué de remplir son rôle d'intermédiaire pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation et solliciter son appui aux activités prioritaires de développement et de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Du 22 au 24 octobre, le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission, Mauro Vieira (Brésil), s'est rendu à Bissau pour réfléchir aux moyens de soutenir l'action nationale en faveur de la paix et du développement, ainsi que la mise en œuvre des réformes clefs définies dans les Accords de Conakry. Il a rencontré le Président, le Premier Ministre, des hauts responsables du Gouvernement bissau-guinéen et des représentants des partis politiques et de la société civile.

39. Un réseau d'organisations de la société civile, que le BINUGBIS a soutenu au moyen de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, a organisé des consultations régionales dont il a présenté les résultats en décembre. Les consultations ont notamment abouti à la définition d'un programme commun de la société civile en ce qui concerne les réformes et les moyens de les mettre en œuvre. Elles ont aussi permis d'élaborer un manuel contenant des indicateurs permettant de suivre les

réformes. Ces efforts ont contribué à la création de conditions propices à la mise en œuvre des réformes après la période électorale.

B. L'élection présidentielle de 2019

40. La CEDEAO a dirigé des activités conjointes de médiation internationale qui ont joué un rôle essentiel dans le respect du calendrier des élections et le bon déroulement du processus électoral. Du 19 au 23 août, une délégation de la CEDEAO a effectué une mission d'évaluation préélectorale pour examiner les progrès accomplis et les difficultés à surmonter dans le cadre de l'organisation de l'élection. Elle a trouvé particulièrement inquiétantes la profonde méfiance entre les acteurs nationaux et les critiques formulées au sujet de l'exercice de révision des listes électorales. La Commission électorale nationale ayant décidé, à la reprise de sa session plénière qui s'est tenue 22 octobre, de réutiliser, pour l'élection présidentielle, les listes qui avaient servi aux élections législatives, les experts de la CEDEAO ont vérifié les listes et jugé qu'elles étaient « intactes et non altérées ».

41. Le Gouvernement a établi un budget dont l'enveloppe était de 5,19 millions de dollars pour financer l'ensemble des activités de toutes les entités de l'État participant à l'organisation de l'élection présidentielle. Pour mobiliser le financement du fonds commun destiné à financer le cycle électoral 2018-2019, qui est géré par le PNUD, celui-ci et le BINUGBIS ont mené plusieurs activités de collecte de fonds auprès des représentants de la communauté internationale à Bissau et à Dakar. La contribution totale du Gouvernement bissau-guinéen s'est élevée à plus de 700 000 dollars. Les membres de la communauté internationale – à savoir le Brésil, la Chine, le Japon et le Portugal, ainsi que la CEDEAO, le PNUD, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Union européenne – ont apporté une contribution totale de 3,59 millions de dollars (en espèces et en nature). L'Italie, le Nigéria et l'Union africaine n'ont pas encore versé leurs contributions.

42. Entre août 2019 et janvier 2020, ma Représentante spéciale pour la Guinée-Bissau et le Président de la Commission électorale nationale ont coprésidé huit réunions du Comité directeur de haut niveau sur les élections, auxquelles ont participé des représentants de la communauté internationale et des organismes chargés de la gestion des élections, afin de suivre l'état d'avancement du processus électoral. Ces réunions ont permis de renforcer la coordination nationale, de mieux harmoniser l'aide des partenaires internationaux et de surmonter certains obstacles au bon déroulement de l'élection.

43. L'équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral a fourni une assistance technique et des conseils stratégiques aux organismes nationaux chargés de la gestion des élections, en se concentrant sur les opérations et la planification logistique, l'établissement et la gestion du budget et les procédures d'achat. Les conseillers électoraux régionaux des Nations Unies ont aidé les commissions électorales régionales à mener à bien leurs activités opérationnelles et à veiller à ce que les ressources des donateurs soient utilisées efficacement.

44. Le BINUGBIS a apporté une assistance technique au groupe de travail sur les femmes et l'inclusion sociale de la Commission électorale nationale, afin d'intégrer systématiquement les questions de genre dans le processus électoral. Grâce à ces efforts, la Commission électorale nationale a adopté le 18 octobre sa première politique d'égalité des genres pour intégrer cette question dans tous les programmes. Cette politique doit permettre de recenser et de réduire les problèmes de discrimination et les obstacles qui entravent la participation des femmes à l'ensemble des opérations électorales, ainsi que de leur donner une place plus grande dans les

élections en tant qu'électrices, candidates, observatrices, représentantes de partis politiques et membres du personnel de la Commission.

45. Le BINUGBIS a utilisé des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix pour aider le Conseil national des médias à élaborer un code de conduite relatif au traitement des élections dans les médias, signé le 30 octobre par 20 médias et associations de médias. En outre, il a été créé une équipe de surveillance des médias et de vérification des faits au sein du Conseil national des médias pour suivre le traitement des élections dans les médias, avec le soutien technique du BINUGBIS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

46. Les 28 et 29 octobre, le BINUGBIS, le FNUAP et ONU-Femmes ont organisé, en utilisant des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, un atelier à l'intention des directeurs des campagnes électorales, des responsables de la communication et des représentants des candidats, des membres de la Commission électorale nationale, des médias et des acteurs de la société civile, y compris les représentants des femmes et des jeunes. Ils y ont donné des informations sur la conduite des campagnes électorales et la communication dans ce cadre, le cadre juridique des élections, le financement des campagnes, la communication politique et la prévention des conflits pendant les élections. Les parties prenantes ont pu accroître leur aptitude à élaborer des stratégies, à promouvoir les comportements pacifiques pendant la campagne, à favoriser la prise en compte des questions de genre et à éviter les propos haineux. Dans le prolongement de l'atelier, le BINUGBIS et le FNUAP ont utilisé des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix pour appuyer la diffusion en direct, à la télévision et à la radio, de trois débats entre les candidats à la présidence. Un groupe de 15 femmes et jeunes a participé activement à la réalisation de ces débats sans précédent entre les candidats, qui ont été salués comme un moyen concret de renforcer le processus démocratique, de favoriser l'inclusion et de recentrer les campagnes sur les questions de fond.

47. Avec le soutien du BINUGBIS, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'Union européenne et l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, six réseaux d'organisations de la société civile ont élaboré un code de conduite pour l'élection présidentielle et créé une cellule de la société civile chargée de recenser les risques qui pèsent sur le processus électoral. À cet égard, 422 observateurs ont été déployés dans le pays, dont 181 femmes. La cellule a été active du 23 au 25 novembre pour suivre le premier tour de l'élection et du 28 au 30 décembre, pour le second tour. Avec le soutien du BINUGBIS, le réseau national des défenseurs des droits de la personne (41 membres, dont 19 femmes) a par ailleurs surveillé le respect des droits de l'homme dans le cadre du processus électoral. Des acteurs nationaux et internationaux se sont félicités des initiatives de la société civile, qui avaient beaucoup contribué selon eux à créer un climat électoral pacifique.

C. Révision de la Constitution de la Guinée-Bissau

48. Les préparatifs de l'élection présidentielle ont suscité diverses tensions politiques qui ont dominé la sphère politique et paralysé de fait les activités de l'Assemblée nationale. Celle-ci est restée dans une impasse qui a entravé, entre autres activités, ses travaux sur la révision de la Constitution. L'entrée en fonctions de nouveaux membres du Parlement a rendu nécessaire une restructuration de la commission parlementaire spéciale chargée de la révision de la Constitution bissau-guinéenne. L'équipe d'experts du BINUGBIS chargée d'apporter un appui technique à la révision de la Constitution a continué cependant de travailler avec les membres de la commission spéciale.

49. Les travaux sur la version annotée de la Constitution, laquelle a été élaborée par la Faculté de droit de Bissau en 2018, se sont poursuivis avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Des organisations de la société civile, des experts de la Faculté de droit et des représentants de la commission parlementaire spéciale ont examiné ensemble cette version, afin de créer des synergies et d'établir un programme commun. Le BINUGBIS a apporté un appui à l'élaboration et à la publication de la Constitution annotée, ainsi qu'à l'impression d'une affiche illustrée consacrée à la Constitution. Ces efforts ont également contribué à définir une stratégie commune visant à lancer des consultations inclusives sur la révision de la Constitution.

D. Promotion et protection des droits de la personne

50. Une formation de formateurs ciblant les forces armées a été organisée du 20 au 23 août sur le thème des droits de la personne, à l'intention de 30 officiers, dont 14 femmes, et de formateurs du Ministère de la défense et de l'Institut national de la défense.

51. Le BINUGBIS a également fourni une assistance technique au Gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission nationale des droits de l'homme, pour l'aider à élaborer son rapport national au titre du troisième cycle de l'examen périodique universel, qui a été soumis le 1er octobre. Au dernier trimestre de 2019, le BINUGBIS a publié un rapport sur le droit de participer aux affaires politiques et publiques, qui portait sur la période de janvier 2018 à juillet 2019.

52. En novembre, le BINUGBIS a achevé d'élaborer un manuel sur les droits de l'homme et les élections dont il a distribué 300 exemplaires aux observateurs électoraux nationaux et internationaux, aux organisations de la société civile et au réseau des défenseurs des droits de la personne en tant qu'outil de surveillance et d'observation des élections. Il a continué de renforcer les moyens d'alerte rapide dont disposent les défenseurs des droits de la personne, l'objectif étant de pouvoir déceler les violations des droits de l'homme qui pourraient se produire dans le contexte électoral et d'y réagir.

53. Dans le cadre de l'action menée pour généraliser la prise en compte des droits de la personne dans certains secteurs clefs et dans les institutions publiques concernées, le BINUGBIS a aidé en novembre l'Institut national de développement de l'éducation à mettre au point des outils pédagogiques pour les écoles primaires sur la notion de citoyenneté mondiale, les droits de l'homme et la paix ; du 6 au 19 décembre, il a formé six formateurs et 125 enseignants à l'échelle du pays.

E. Lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée

54. À la suite des activités de sensibilisation et d'appui menées conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) conformément au mandat du BINUGBIS et au processus de transition de l'ONU, l'État a renouvelé son engagement de renforcer les mécanismes d'action dont il dispose pour lutter contre le trafic de drogue et les autres crimes qui y sont liés. L'action menée pour établir une base de données nationale sur la gestion et l'état d'avancement des affaires s'est accompagnée d'activités de renforcement des capacités destinées au Ministère public, à la police judiciaire, au bureau du Procureur général et aux tribunaux, y compris la Cour suprême de justice.

55. Le réseau Global Initiative Against Transnational Organized Crime a achevé le 16 novembre l'étude qu'il a menée sur l'ampleur du trafic de drogue et de la

criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau à la demande de l'ONUDC, du PNUD et du BINUGBIS. Il y a examiné les origines, les routes et les destinations du trafic de drogue, afin d'éclairer la prise de décisions stratégiques aux niveaux national et sous-régional. Avec le soutien direct de l'ONUDC et du BINUGBIS, les autorités nationales ont conclu des accords bilatéraux d'échange de renseignements et des accords opérationnels avec le Brésil et le Portugal, outre les accords qu'ils avaient déjà signés en 2019 avec la Gambie et le Sénégal.

56. En menant à bien l'élaboration du plan d'action stratégique contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, qui doit servir de feuille de route aux institutions chargées de la justice et de sécurité, le pays a montré qu'il était résolu à prendre en main l'action menée dans ce domaine. À cet égard, l'ONUDC et le BINUGBIS ont assuré le soutien technique et financier nécessaire à l'élaboration du plan d'action, à la réalisation d'une évaluation et au recensement des populations vulnérables. Le projet de plan d'action a été approuvé le 9 décembre par les parties prenantes du pays, sous les auspices du Ministère de la justice et des droits de l'homme.

57. L'ONUDC et le BINUGBIS ont également continué de donner des conseils techniques aux forces de l'ordre pour renforcer leur capacité de lutter contre le trafic de drogue. Du 31 août au 2 septembre, l'ONU a fourni un soutien technique à la police judiciaire dans le cadre de l'opération « Navara », qui a permis de saisir 1 869 kg de cocaïne et d'arrêter 10 suspects (2 autres étant toujours en liberté), de confisquer des véhicules, du matériel et des ressources financières et de geler des comptes bancaires. C'est la saisie la plus importante jamais réalisée à ce jour en Guinée-Bissau, devant l'opération du 9 mars qui avait permis de saisir 789 kg de cocaïne.

58. Le BINUGBIS et l'ONUDC ont organisé, du 2 au 12 décembre en collaboration avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, un cours sur la sécurité maritime et la criminalité transnationale organisée à l'intention des agents des forces de l'ordre, afin de renforcer les capacités nationales de surveillance du trafic de drogue dans le port maritime de Bissau.

59. L'ONUDC et le BINUGBIS ont continué de renforcer les capacités des services nationaux de répression et de sécurité en matière de surveillance et de gestion des frontières, en facilitant le déploiement de matériel permettant d'utiliser la base de données en réseau mobile d'INTERPOL, ce qui a permis aux principaux postes frontières d'être mieux à même de déceler les activités de trafic. Les 4 et 5 décembre, l'ONUDC et le BINUGBIS ont organisé des exercices de simulation avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) au poste frontière régional de Djegue, dans le nord du pays, pour former les acteurs compétents à la détection des cas de migration clandestine, de traite des personnes et de trafic de drogues et de véhicules volés.

60. Grâce à l'appui que l'ONUDC et le BINUGBIS apportent au Projet de communication aéroportuaire en collaboration avec INTERPOL pour améliorer la collecte de renseignements, le nombre de saisies de drogues a augmenté (ce qui a permis de saisir 2,67 tonnes de cocaïne et d'arrêter 23 personnes en 2019, contre 33 678 kg de cocaïne et 23 arrestations en 2018), 14 procès ont été intentés et 8 ont abouti à des condamnations (cinq autres étant encore en cours). En septembre, l'ONUDC a dispensé une formation spécialisée sur la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale à la police judiciaire, à l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale, à la cellule aéroportuaire anti-trafic, à la garde nationale, à la police de sécurité publique, au Bureau du Procureur et aux autorités judiciaires, avec l'appui du BINUGBIS et de la police fédérale du Brésil.

61. Avec le soutien du BINUGBIS et en étroite coopération avec l'Ambassade du Brésil à Bissau, l'ONUDC a facilité en décembre un atelier animé par un juge du Brésil spécialisé dans les affaires de trafic de drogue pour renforcer la capacité du Bureau du Procureur général et des autorités judiciaires à traiter les affaires qui ont un grand retentissement.

F. Prise en compte des questions de genre dans la consolidation de la paix

62. Durant la période considérée, il convient de citer, parmi les principaux résultats obtenus, une forte participation des femmes au processus électoral ; la mise en place par la Commission électorale nationale de sa politique d'égalité des genres, au cours de l'élection présidentielle, la réactivation de l'Institut de la femme et de l'enfant du Ministère de la femme, de la famille et de la protection sociale ; et la participation plus marquée des entités gouvernementales à la politique d'égalité des genres et au programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. La loi sur la parité de 2018 a indéniablement joué un rôle considérable pour ce qui est d'insuffler cet élan.

63. Avec l'appui du BINUGBIS, d'ONU-Femmes et du FNUAP et avec les ressources du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Ministère de la femme, de la famille et de la protection sociale a organisé en octobre et en novembre six conférences sur le thème de la présence de femmes au Gouvernement. Cette initiative a regroupé des femmes occupant des postes ministériels et de responsabilité, des membres de la société civile, des spécialistes, des jeunes et des étudiantes, ce qui témoigne d'une participation sans précédent des femmes à la vie politique. Des stratégies visant à autonomiser les femmes et à combattre toutes les formes de discrimination et de violence fondée sur le genre ont été formulées, et des points politiques majeurs ont été adressés aux ministres femmes. Les séries de conférences ont été diffusées sur les chaînes de radio nationales et locales et dans les médias sociaux.

64. En collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes et avec les ressources du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS a fourni un appui technique à l'Institut de la femme et de l'enfant, en vue de l'élaboration d'un mécanisme interinstitutionnel au Ministère de l'intérieur, au Ministère de la justice et des droits humains, au Ministère de la femme, de la famille et de la protection sociale, au Ministère de la santé publique et au Ministère de l'administration publique, afin de coordonner la suite à donner à la violence sexuelle et fondée sur le genre et d'apporter un appui intégré aux victimes.

65. Soutenu par le BINUGBIS, le FNUAP et le PNUD et avec le financement du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Réseau de femmes médiatrices a entrepris de régler un différend foncier de longue date entre cinq villages du secteur de São Domingos (région de Cacheu). De septembre à décembre, le Réseau et les partenaires de la société civile ont organisé des programmes de formation à la consolidation de la paix avec les populations et les notables. Les autorités nationales ont œuvré à ce dialogue en partenariat. Du 15 au 18 novembre, le BINUGBIS a dispensé un soutien technique au Réseau qui a organisé une formation à l'intention de 20 dirigeantes locales sur le rôle des femmes dans la gestion des conflits. Quelque 75 chefs traditionnels et représentants des cinq villages se sont réunis le 9 décembre pour parvenir à un accord sur le conflit foncier par l'entremise des mécanismes traditionnels de rétablissement de la paix.

G. Mobilisation, harmonisation et coordination de l'aide internationale

66. L'équipe dirigeante du BINUGBIS a convoqué et présidé des réunions régulières des partenaires internationaux sur l'évolution de la situation politique afin d'harmoniser les stratégies et les messages communs et de sensibiliser l'opinion, afin d'appuyer le pays sur la voie de la stabilité politique avant, pendant et après l'élection présidentielle. Les messages coordonnés et les réponses concertées de la communauté internationale ont renforcé l'action de médiation menée par la CEDEAO en vue de désamorcer les tensions. En particulier, le groupe des cinq partenaires internationaux à Bissau (CEDEAO, Communauté des pays de langue portugaise, ONU, Union africaine et Union européenne) ont coordonné leur action par des initiatives conjointes et des efforts de sensibilisation pour atténuer les tensions politiques et faire comprendre aux acteurs politiques la nécessité de respecter l'Accord de Conakry et le calendrier électoral. Par ailleurs, les réunions régulières du Comité directeur de haut niveau sur les élections, coprésidé par ma Représentante spéciale et le Président de la Commission électorale nationale, ont permis de maintenir l'attention sur le processus électoral.

67. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a contacté les parties prenantes régionales et participé à la mission conjointe de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'ONU et de l'Union africaine à Bissau le 7 octobre. Il s'est également rendu à Bissau pour les premier et second tours de l'élection présidentielle afin de soutenir la mission de bons offices menée par ma représentante spéciale pour la Guinée-Bissau.

68. Le 27 septembre à Dakar, ma Représentante spéciale pour la Guinée-Bissau a informé, au sujet de la situation politique dans le pays, le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et a passé en revue les domaines de collaboration dans le cadre de la transition et du retrait du BINUGBIS en 2020. Une action de suivi est coordonnée en prévision d'une collaboration technique et d'une planification conjointe dans l'élaboration du prochain plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la Guinée-Bissau.

69. Le 14 janvier 2020, ma Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, s'est rendue en Guinée-Bissau, où elle s'est entretenue avec le Président sortant, le Président du Parlement, les deux candidats à la présidence, le groupe des cinq et d'autres partenaires, pour évaluer la situation politique au lendemain de l'élection présidentielle. Lors de ses rencontres avec les parties prenantes nationales, elle a appelé au calme, en soulignant la nécessité d'accepter le résultat de l'élection, conformément à la loi, dans l'intérêt de la stabilité nationale. Elle a également encouragé le dialogue politique et la réconciliation nationale, ainsi que la mise en place urgente des réformes prévues par l'Accord de Conakry.

H. Plan de transition des Nations Unies et accords de réduction des effectifs

70. Conformément aux dispositions de la résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité, fondée sur la réduction des effectifs en trois phases, l'ONU présente en Guinée-Bissau a établi un minimum de conditions à respecter et d'objectifs à atteindre avant la fermeture du BINUGBIS d'ici la fin de décembre 2020, à savoir : a) le bon déroulement des élections dans les délais prescrits par la loi en 2019 ; b) la création de conditions propices à l'exécution du programme de réformes et l'intégration des

priorités en matière de consolidation de la paix dans le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; c) le retrait progressif et le transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

71. L'ONU en Guinée-Bissau a élaboré une feuille de route et un calendrier de transition intégrés, accompagnés de repères en ce qui concerne les trois objectifs. Elle a également procédé à une analyse du conflit et recensé un certain nombre de priorités sur le plan de la consolidation de la paix et des tâches résiduelles à assumer par l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNOWAS et d'autres partenaires. Le BINUGBIS a établi des contacts avec l'équipe de pays des Nations Unies en prévision de l'analyse du conflit et de l'élaboration du bilan commun de pays afin de garantir l'intégration des priorités en matière de consolidation de la paix dans le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025 et de progresser pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Guinée-Bissau. Ces mesures ont été prises pour veiller à ce que des perspectives cohérentes soient adoptées lors de l'élaboration d'une stratégie commune de l'ONU sur la voie à suivre.

72. Pour appuyer la transition des Nations Unies et faciliter le transfert sans heurt aux partenaires des tâches qui restent dévolues au BINUGBIS, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a mobilisé 4 millions de dollars. Les projets viseront à renforcer : a) la capacité de l'équipe de pays des Nations Unies de continuer de soutenir le programme de réforme défini dans l'Accord de Conakry, dont la révision de la Constitution ; b) les capacités de l'ONUDC de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée ; c) la capacité de la CEDEAO à Bissau d'encadrer les mesures de confiance et le dialogue national tandis que l'UNOWAS garantira l'octroi de facilités politiques et coordonnera l'action internationale pour soutenir les efforts de médiation ; d) les moyens dont dispose le PNUD sur le plan de la primauté du droit pour poursuivre la consolidation des capacités institutionnelles ; e) les capacités nationales de prise en compte des questions de genre et en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Ces projets ont débuté en 2020 et dureront 24 mois.

73. Afin de garantir la participation des organisations régionales et des partenaires internationaux tout au long de la planification et de la mise en œuvre de la transition, ma Représentante spéciale a effectué des visites régionales de sensibilisation à Abuja, Accra, Conakry, Dakar et Niamey pour informer les dirigeants d'États membres de la CEDEAO, les ambassades non résidentes accréditées auprès de la Guinée-Bissau et l'ensemble de la communauté internationale. Les visites ont eu pour résultat d'appeler l'attention sur le retrait du BINUGBIS et de souligner dans le même temps la nécessité de poursuivre l'engagement stratégique et politique, ainsi que la consolidation et le maintien de la paix au moyen de l'action de développement en Guinée-Bissau.

74. Conformément aux dispositions de sa résolution 2458 (2019) dans lesquelles le Conseil de sécurité a exigé la fermeture des quatre bureaux régionaux du BINUGBIS d'ici au 31 décembre 2019, le retrait s'est poursuivi en décembre 2019 avec la fermeture des bureaux régionaux de Buba, Bafatá et São Domingos. La phase électorale s'étant achevée avec le bon déroulement de l'élection présidentielle, le BINUGBIS mettra fin aux services du personnel électoral. Dans l'intervalle, le PNUD et d'autres partenaires continueront d'apporter leur soutien aux organismes de gestion des élections compétents.

75. Dans la perspective d'une fermeture d'ici à décembre 2020, le BINUGBIS a élaboré un plan de réduction des effectifs, définissant les principales étapes de la

cession des actifs, de la fermeture des sites, de la gestion des archives et des dossiers et de la réduction des ressources humaines. La mission a également entrepris un inventaire physique de ses actifs et a pris des mesures pour élaborer un plan de cession des actifs, notamment en consultant l'équipe de pays des Nations Unies sur le matériel médical et de sécurité. Un processus de passation de marché est en cours pour des services extérieurs de gestion des déchets afin de garantir leur élimination de manière responsable et durable. Le BINUGBIS a également élaboré un plan provisoire de réduction des effectifs indiquant les départs échelonnés du personnel recruté sur les plans national et international en juillet, octobre et décembre 2020.

IV. Questions transversales

A. Intégration au sein du système des Nations Unies

76. Au second semestre de 2019, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de travailler de manière cohérente et intégrée. Le Groupe des politiques stratégiques (composé des chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des chefs de section du BINUGBIS) a décidé de mesures et de modalités pour faire avancer la transition, notamment en répertoriant les priorités résiduelles en matière de consolidation de la paix et les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies compte tenu de ces tâches, que le BINUGBIS confiera à d'autres, pendant les différentes phases de la transition. L'équipe intégrée de préparation à la transition, composée du BINUGBIS, de l'UNOWAS et de l'équipe de pays des Nations Unies, a tenu trois réunions au cours de la période considérée. Elle a porté son attention en particulier sur les activités de transition et sur la validation et la formulation du plan et du calendrier de transition, sur le plan de retrait et sur les transferts des tâches résiduelles, ainsi que sur la préparation des projets de transition du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

77. Un cadre politique intégré des Nations Unies a été élaboré pour veiller à ce que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable intègre les priorités en matière de consolidation de la paix dans le cycle de planification pour la période 2021-2025. Une équipe de gestion des programmes a été également créée sous la direction de mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident, afin de renforcer l'action intégrée en prévision du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

B. Information

78. Pendant la période considérée, le BINUGBIS a produit huit programmes de radiodiffusion qui ont touché au moins 100 000 personnes (données obtenues au moyen d'une étude transversale sur les médias). Ces programmes ont porté sur la diffusion d'informations relatives à la reconfiguration de la présence des Nations Unies et à sa nouvelle direction, sur la participation des femmes et des jeunes à la démocratie et sur le fait d'informer la population au sujet du processus électoral, ainsi que sur la lutte contre la désinformation et les perceptions erronées créées par les médias et les plateformes sociales.

79. Au moyen des ressources du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS a aidé le Conseil national pour la communication sociale à rédiger un code de conduite relatif au traitement de l'élection présidentielle et à établir une équipe de surveillance des médias pour en superviser la mise en œuvre, notamment les médias en ligne.

80. Entre la Journée de la démocratie, le 15 septembre, et la Journée internationale de la paix de l'ONU, le 21 septembre, le BINUGBIS a organisé des réunions sur la démocratie, les élections et l'état de droit avec 200 étudiants et membres des sections jeunesse des partis politiques. La mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont lancé « My World global survey » en Guinée-Bissau et elles avaient obtenu plus de 20 000 réponses au début de décembre. Les résultats indiquent que la paix et la justice, l'éducation et la santé sont les trois grandes priorités. Des réunions ciblées avec les chefs traditionnels, les entreprises et d'autres groupes de discussion sont organisées pour recueillir des résultats et offrir un espace de sensibilisation.

81. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a publié sept communiqués de presse, organisé un point de presse, publié 10 articles sur son site Web et posté plus de 100 messages sur Facebook, touchant en moyenne 10 000 personnes par message.

C. Sûreté et sécurité du personnel

82. La situation générale en matière de sécurité du personnel des Nations Unies en Guinée-Bissau est restée stable. À l'exception de quelques accidents de la route mineurs et de quelques cas signalés de harcèlement et d'intimidation touchant certains membres du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, aucun accident grave qui aurait occasionné des morts ou des blessés parmi les membres du personnel n'a été enregistré durant de la période considérée. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité et l'équipe de pays des Nations Unies se sont réunies régulièrement pour s'entretenir de la sécurité et de la sûreté et de questions connexes.

83. Conformément aux exigences réglementaires, notamment en ce qui concerne l'importance des programmes et la continuité des opérations, les efforts se sont poursuivis pour faire en sorte que le système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans l'ensemble et les cadres connexes soient en place en vue d'une évaluation correcte des activités mandatées par rapport aux niveaux de risques, avec des mesures préventives ou correctives appropriées. Pendant la période considérée, des exercices de simulation de sécurité ont été menés en fonction des scénarios possibles relatifs aux menaces à la sécurité, afin d'éprouver la solidité des plans existants de l'ONU en la matière et de s'assurer que la direction et le personnel des Nations Unies sont prêts à réagir en cas de menace réelle. Une formation a été dispensée à 295 membres du personnel des Nations Unies. Le BINUGBIS a également renforcé ses liens avec les forces de sécurité nationales et la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

V. Observations et recommandations

84. L'achèvement du cycle électoral est un objectif de référence essentiel dans le cadre du processus politique et de paix en Guinée-Bissau. Je félicite le peuple bissau-guinéen, les autorités, les dirigeants politiques, les organismes de gestion des élections et la société civile d'avoir garanti un processus électoral pacifique qui, je l'espère, mettra le pays sur la voie de la stabilité et du développement socioéconomique. Je félicite les parties d'avoir recouru à des moyens juridiques pour régler le différend portant sur les résultats des élections. Je considère que M. Vaz a mené à bien son mandat. Je tiens à féliciter le commandement conjoint d'avoir assuré la sécurité pendant l'élection présidentielle et fait le nécessaire pour garantir un climat pacifique.

85. Je félicite les membres de la communauté internationale de leur généreux soutien au processus électoral. Je tiens surtout à souligner le rôle primordial joué par la CEDEAO, qui a permis de faire aboutir l'action de médiation, afin de soutenir les aspirations du peuple bissau-guinéen.

86. J'exhorte le futur Président de la Guinée-Bissau, les députés et toutes les parties prenantes politiques à collaborer pour promulguer les réformes essentielles prévues dans la feuille de route de la CEDEAO, l'Accord de Conakry et le pacte de stabilité. Il faudrait s'efforcer une fois de plus d'appliquer le programme de réforme, conformément au communiqué publié à l'issue du sommet extraordinaire de la CEDEAO qui s'est tenu le 8 novembre et dans lequel a été soulignée la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes constitutionnelles.

87. Malgré les progrès accomplis, la situation en Guinée-Bissau demeure imprévisible. L'incertitude entourant la coalition majoritaire au parlement et la méfiance persistante parmi les acteurs politiques menaceront la stabilité et la promotion d'une approche non partisane dans le cadre du programme de réforme. Je demande de nouveau à tous les acteurs politiques en Guinée-Bissau de mettre au premier plan leur pays et l'intérêt du peuple et de régler leurs différends par un dialogue constructif et le respect de l'état de droit.

88. Pour parvenir à une paix et à un développement durables en Guinée-Bissau, il convient d'adopter une démarche porteuse de transformation, fondée sur l'égalité femmes-hommes, la participation des jeunes et le respect des droits de l'homme. J'encourage les autorités nationales à redoubler d'efforts pour instaurer une culture de la responsabilité à tous les échelons de l'État. Il faut accorder la priorité à la création d'une institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme qui soit indépendante et en conformité avec les Principes de Paris, afin de promouvoir et de protéger ces droits. Les progrès en la matière et la prise en compte des questions de genre représentent un élément clef des priorités de consolidation de la paix recensées dans le cadre de la transition des Nations Unies en Guinée-Bissau. J'invite les autorités nationales compétentes et les parties prenantes politiques à promouvoir et à préserver la participation publique et politique, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

89. Le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée continuent de représenter une menace existentielle contre la stabilité à long terme de la Guinée-Bissau. Le renforcement du contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes est essentiel pour faire refluer cette menace. L'élaboration et la validation du plan d'action national, en tant que feuille de route pour la justice, la sécurité et les institutions judiciaires, dans la lutte contre le trafic de drogue, est une avancée importante et salutaire. L'augmentation des saisies de drogue, des arrestations et des poursuites dans les affaires liées à la drogue, ainsi que le resserrement de la coopération bilatérale avec l'ONU et d'autres partenaires, témoignent de la volonté des autorités nationales de lutter contre ce fléau. La consolidation des acquis obtenus à ce jour nécessitera une volonté politique au plus haut niveau et un renforcement de la collaboration parmi les acteurs concernés.

90. À la demande des autorités nationales, l'ONU continuera de fournir une assistance technique pour l'application du plan d'action national sur le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Il faudra apporter un soutien international et régional supplémentaire aux institutions judiciaires et de sécurité concernées. J'exhorte la communauté internationale à intensifier son soutien au Gouvernement bissau-guinéen dans sa lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

91. La fin du cycle électoral représente l'achèvement de la première étape du retrait en trois phases du BINUGBIS, décrit dans la résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité. Toute l'attention portera désormais sur le bon déroulement des phases ultérieures, qui conduiront au transfert des activités résiduelles de consolidation de la paix de la mission, à son retrait progressif et à sa fermeture prévue, d'ici au 31 décembre 2020. À cet égard, la participation nationale et une collaboration étroite

avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNOWAS et les partenaires internationaux demeurent essentiels.

92. Pour renforcer la planification intégrée de la transition, je recommande que le BINUGBIS et le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies répertorient les moyens dont dispose globalement l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les membres de l'équipe non résidents, et la complètent par une stratégie et un plan relatifs à l'empreinte que laissera la mission à l'issue de sa fermeture. Dans ce contexte, la priorité est de parachever la stratégie de mobilisation des ressources et le déploiement du personnel en fonction des lacunes qui auront déjà été repérées sur le plan des capacités.

93. Alors que l'ONU entreprend de transformer sa présence en Guinée-Bissau, gardant à l'esprit la nécessité d'instaurer une approche souple pour assurer un transfert sans heurts des responsabilités, j'encourage un resserrement de la coopération entre le Gouvernement et l'ONU pour veiller à ce que le pays prenne le processus en main. En ce qui concerne la fermeture du BINUGBIS, je recommande que sa liquidation commence immédiatement après la date d'achèvement de son mandat, le 31 décembre 2020, une fois que l'ensemble du personnel des services organiques aura quitté la mission. Il importe d'harmoniser les calendriers de la liquidation et de l'équipe de pays des Nations Unies avec les prises de décision relatives aux actifs et aux locaux. Le BINUGBIS s'emploiera également à réduire l'impact de sa fermeture sur l'environnement du pays d'accueil, conformément aux lois nationales et au droit international ainsi qu'aux règles et règlements applicables de l'Organisation, en veillant à tenir compte de l'évaluation environnementale des sites de fermeture restants afin de s'assurer que toutes les considérations sont prises en compte.

94. Je tiens à féliciter les dirigeants des États membres de la CEDEAO, en particulier le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, et tous les partenaires internationaux de leurs efforts inlassables en faveur de la paix et de la stabilité à long terme de la Guinée-Bissau. Un engagement international soutenu est fondamental sur le plan de la consolidation de la paix et des réformes durant la période post-électorale. Je tiens également à féliciter le groupe des cinq partenaires internationaux de leur engagement de longue date en faveur de la Guinée-Bissau et les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux de leur apport considérable à la consolidation de la paix dans le pays.

95. Je tiens enfin à exprimer ma gratitude au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction de ma représentante spéciale, Rosine Sori-Coulibaly, pour leur engagement et leur travail dévoué, ainsi que pour les progrès accomplis à ce jour dans la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau.